



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MARDI 20 JANVIER 2015

COMPTE RENDU

PRESENTS (32) :

Mesdames BENARAB, BONIN, CHEVALIER, LEFEBVRE, ROLAND, VOITURIEZ, **Messieurs** ALLOUCHERY, BARBARIN, BOUCLET, BOUFFART, DECOSTER F., DECOSTER J., DHERSIN, DUMONT, DUPILET, FAUCON, GOUVART, HERMANT, HUMETZ, LECLUSE, LESAFFRE, LOGIE, LOUVET, MAJEWICZ, MEQUIGNON, PETIT E., PRUDHOMME, RAPIN, SERGENT, VERGRIETE, WAROCZYK, WEISBECKER.

EXCUSES AVEC POUVOIR (18) :

Mesdames GUILBERT, HINGREZ-CEREDA, SPLINGARD, VARET, **Messieurs** AGIUS, BAREGE, COUPEZ, DECOOL, DISSAUX, FASQUELLE, GODEFROY, HAMY, LEFAIT, LEROY, LOQUET, PETIT, RINGOT, ROMMEL, **qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à Messieurs** SERGENT, LOGIE, BARBARIN, **Madame** VOITURIEZ, **Messieurs** WAROCZYK, LOUVET, **Madame** LEFEBVRE, **Messieurs** DHERSIN, HERMANT, RAPIN, LESAFFRE, DUMONT, DUPILET, BOUFFART, MAJEWICZ, DECOSTER F., FAUCON, GOUVART.

EXCUSES (20) :

Mesdames BOUCHART, FABRE, JULIEN-PEUVION, **Messieurs** ALLEMAND, BAILLEUL, BALY, BERTIN, BLET, CARBON, CAREME, COIN, COUSEIN, DESPICHT, ETIENNE, FAIT, FAUQUET, HUTIN, MEDINE, PONT, VASSEUR.

Rappel de l'ordre du jour

1. **Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 4 décembre 2014**
2. **Présentation des « Assises de la ruralité » par Alain MEQUIGNON, Vice-Président en charge de la ruralité au PMCO**
3. **Avancement des travaux sur la submersion marine par Jean-François RAPIN, Vice-Président en charge des enjeux maritimes et littoraux**
4. **Examen du document d'orientation budgétaire 2015**
5. **Délibérations :**
 - Désignation d'un représentant au sein du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie du Littoral Côte d'Opale
 - Désignation d'un représentant du PMCO au sein du Conseil d'Administration et Conseil Scientifique de l'ULCO
6. **Questions diverses**

Monsieur le Président, Patrice VERGRIETE :

« Mesdames, Messieurs,

Merci pour votre présence, nous allons débiter cette séance du comité syndical du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale.

Pour commencer, nous devons désigner un ou une secrétaire de séance, je vous propose de désigner Madame Karima BENARAB, ici présente. Y a-t-il des objections ? Non, je vous en remercie. Madame BENARAB, vous êtes secrétaire de séance.

Je ne ferai pas une longue introduction puisque nous aurons ensuite la cérémonie des vœux. Je tiens par ailleurs à remercier les intervenants qui ont accepté de venir nous éclairer sur un certain nombre de problématiques de la Côte d'Opale.

Je voudrai simplement revenir sur une réunion qui s'est tenue le 15 janvier et à laquelle j'ai assisté en tant que Président du Pôle. En effet, Monsieur le Préfet de Région a souhaité recevoir les présidents de pôles métropolitains, ou de préfigurations de pôles métropolitains, au sujet du Contrat de Plan Etat-Région, le CPER. Seul le PMCO avait une véritable structuration parmi les autres pôles.

J'ai pu faire part au Préfet de Région et au SGAR des inquiétudes des élus du littoral qui trouvent peu de projets de la Côte d'Opale explicitement repris dans le document de cadrage de l'Etat en dépit des contributions remises en début d'année. Vous avez tous parcouru ce document de cadrage et comme moi, vous avez été étonnés sur un certain nombre de problématiques d'enseignement supérieur et de recherche ou de culture, de voir la Côte d'Opale largement négligée, voire carrément ignorée sur les politiques culturelles par exemple où aucun projet de la Côte d'Opale n'émerge.

Je me suis engagé à lui fournir très rapidement un courrier dans lequel le pôle reprendrait les projets d'ampleur métropolitaine. Il s'agit d'abord des projets qu'au titre de la subsidiarité, nous avons estimé collectivement devoir être traités au niveau du pôle. Je pense tout particulièrement à la lutte contre la submersion marine. Je vous propose d'y ajouter un projet par grand territoire, nos cinq grands territoires qui, compte tenu de son ampleur, aura une répercussion d'ampleur métropolitaine. Je pense par exemple à l'extension de Nausicaa ou à Calais Port 2015. Ce que je vous propose, c'est un chapeau introductif où l'on reprend les grands enjeux du Pôle Métropolitain, notamment les problématiques de submersion marine et l'identification d'un grand enjeu par territoire d'ampleur métropolitaine.

Je souhaite également que ce courrier puisse être accompagné d'une synthèse par territoire des projets dont il est souhaité une contribution du CPER ou des fonds régionaux qui lui sont connexes. Je demande à chaque grand territoire, Dunkerquois, Audomarois, Boulonnais, Calaisis, Montreuillois, de me fournir 2-3 pages d'ici la fin du mois pour pouvoir constituer les 5 annexes du courrier que j'enverrai et qui seront les projets qui ont à être portés d'avantage par les différents territoires et notamment les intercommunalités. Ce qui nous permettra d'avoir un document d'ensemble, un cadrage général qui rappelle les très grands enjeux d'échelle métropolitaine, des très grandes thématiques communes et surtout vos documents par territoire de manière à ce que rien ne soit oublié dans notre demande au CPER.

J'ai donc demandé au Directeur Général de contacter ses collègues afin qu'ils puissent lui fournir les éléments de la lettre du PMCO et recueillir les contributions des territoires avant la fin du mois. Je vous remercie de veiller à ce que nous puissions être efficaces dans ce retour au Préfet de Région. Je pense que c'est un courrier important si l'on veut marquer les choses dans la perspective de ce contrat de plan. Je sais comme moi, que vous avez été émus de l'oubli de la Côte d'Opale sur un certain nombre d'enjeux thématiques. On a pu échanger, mais c'est le cas également pour d'autres territoires. Je pense que ça vaut le coup de le rappeler. Dans cette réunion, le Préfet de Région a indiqué qu'il s'agissait de premiers projets, qu'il devait y avoir un complément, notamment avec la contribution de la Région à ce CPER, d'autres projets vont être intégrés et je pense que le courrier que l'on va envoyer au Préfet doit être fort, doit être clair et marquer aussi notre unité, notre détermination à ne pas lâcher sur ses enjeux du CPER. Les négociations devraient être très rapides et le mois de février va être assez essentiel dans notre démarche de lobbying sur ce contrat de plan Etat-Région.

C'est vraiment le point que je voulais vous livrer en introduction, et qui doit nous mobiliser dans les 10 jours qui viennent.

Je vous propose de passer à notre ordre du jour.

1. Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 4 décembre 2014

Y a-t-il des remarques ? Non ? Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie.

2. Présentation des « Assises de la ruralité » par Alain MEQUIGNON, Vice-Président en charge de la ruralité au PMCO

Monsieur MEQUIGNON, vous avez eu l'honneur d'accueillir le 31 octobre dernier le premier atelier des assises de la ruralité en présence des deux ministres Sylvia Pinel pour le logement et Patrick KANNER pour la ville et j'ai pensé que c'était utile que vous puissiez faire un point sur les échanges que vous avez eu à cette occasion. »

Monsieur MEQUIGNON : « Merci Monsieur le Président. Ces assises de la ruralité dans le monde rural, ce fut un grand moment. Pourquoi notre petit territoire rural ? Tout simplement parce qu'à un moment donné, il y a eu des choix qui ont été faits au niveau de la création de véritable coopération ville-campagne. Ces coopérations se sont faites dans de nombreux domaines. Etant membre du club PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal France, puisqu'il s'est créé un club Parisien, pour à la fois regarder comment se mettaient en place les plans locaux d'urbanisme tant à l'échelle urbaine, qu'à l'échelle rurale et c'est à partir de ce moment que notre territoire a été repéré puisque nous avons été partenaire dans le cadre d'un projet Interreg « CBoops » un projet pour réaliser nos maisons de service public, et nous avons sur un territoire de 10 000 habitants, réalisé 2 maisons de service public. Nous avons travaillé, durant 3 années, sur la mise en place d'un plan local d'urbanisme d'intercommunalités à l'échelle de nos 18 communes. Et ce PLUI avait été voté à l'unanimité des élus communautaires et si tout ceci a pu se mettre en place, c'est parce que nous étions partenaires ville/campagne. Si nous n'avions pas eu une agence d'urbanisme à laquelle nous adhérons, cette agence qui était au service de l'audomarois, de l'agglomération dans un premier temps, puis au service des territoires ruraux, nous a permis, tant dans le projet des maisons de service public qu'au niveau de la réalisation de notre PLUI, tout simplement d'avoir l'ingénierie nécessaire puisque dans une petite communauté de communes comme la nôtre, cette ingénierie n'existe pas.

Nous avons aussi osé imaginer à l'échelle de nos petites communes une dimension nouvelle. Lorsque l'on a créé les communes il y a très longtemps, on est parti autour d'une église, d'une école, d'une mairie, et l'on a fait un centre, ce que nous appelons le centre de la commune. Et nous avons imaginé à partir des regroupements pédagogiques concentrés, des nouvelles entités pour apporter à nos enfants, à la fois une médiathèque, une salle de sports, une école avec tous les équipements modernes : tableau blanc interactif, tout ce qui peut être utilisable, et il est vrai que tous ces équipements ont quelque part interpellé à haut niveau nos responsables, nos ministres, et le choix d'avoir fait ces assises de la ruralité chez nous, était basé sur cet enjeu de renforcer les solidarités entre le monde urbain et le monde rural, la cohésion sociale et territoriale et le bien vivre ensemble à l'échelle d'un pays, d'un bassin de vie. Il est vrai que c'est quelque chose qui a été fortement débattu, le jour de ces assises et l'on a constaté que ces points : que ce soit les maisons de service public, que ce soit l'aménagement du territoire avec le PLUI, que ce soit les écoles de demain, que ce soit la transition énergétique, que ce soit la mobilité, le très haut débit, toutes ces choses avaient été prises en considération par les élus de notre petite communauté de communes et ont montré à l'échelle du pays que même à ces échelles-là, on avait été capable de prendre les bonnes décisions, on a été un peu pris en exemple à l'échelle de ces assises de la ruralité. Bien sûr, on pourra en parler longuement à l'heure de la réforme des collectivités territoriales, à l'heure où toutes ces questions sont débattues, mais la coopération ville/campagne que ce soit avec, pour nous, Saint-Omer Développement sur l'économie, l'Agence d'Urbanisme pour l'ingénierie, rien n'aurait été possible sans ces actions et sans les contractualisations que nous avons pu mettre en place avec le Département, avec la Région, avec nos territoires, pour faire en sorte que même la campagne puisse espérer un véritable avenir. Je vous remercie Monsieur le Président. »

Monsieur le Président : « Merci Monsieur MEQUIGNON. Y a-t-il des questions, interventions ? »

Monsieur HERMANT : « Merci. J'ai assisté aussi aux assises de la ruralité et c'est vrai qu'on a la chance d'avoir un ministère qui dans son intitulé a le mot ruralité, ce qui n'arrive pas souvent. Néanmoins, personnellement, j'ai éprouvé une sorte de déception car il y a quand même des faits qui intriguent. Je fais toujours référence au géographe GUILLUY qui écrit assez souvent sur les fractures territoriales et on a encore vu la semaine dernière jusqu'à où peuvent aller les fractures territoriales car les fractures territoriales ce n'est pas seulement entre l'urbain et le rural, c'est aussi au sein de l'urbain, un problème entre la ville et sa banlieue. Mais il y a également une fracture entre l'urbain et le rural, et on le voit notamment, moi je reviens toujours à l'exemple classique de la dotation globale de fonctionnement. Je ne comprends toujours pas pourquoi les petites communes de 50, 100, 150 et il y en a énormément dans le Pas-de-Calais et dans le Nord, je ne comprends toujours pas pourquoi le montant par habitant est la moitié dans une petite commune par rapport à une commune de 80 ou 100 000 habitants. Je n'ai toujours pas d'explications et si l'on parle de péréquation il faudrait qu'elle existe aussi à ce niveau-là, c'est-à-dire une péréquation entre le monde urbain et le monde rural, c'est-à-dire qu'un urbain=un rural. On retrouverait des marges de manœuvre dans le monde rural. Et il y a aussi un sujet sur lequel on est en attente, c'est le très haut débit. Je sais bien qu'il y a la fibre qui s'est mise en place, moi je lis qu'on nous promet le très haut débit pour tous à l'horizon 2025. Je prends toujours l'exemple du gamin de 15 ans qui vient me voir et qui me demande à quand le très haut débit. Je réponds que je n'ai pas la date exacte, mais ce qui est sûr c'est que ça sera en 2025, dans 10 ans, il aura 25 ans et il ne sera plus chez nous. Il y a aussi ce phénomène du départ des jeunes que l'on forme dans nos territoires et qui partent. Là-dessus, on a pas eu de réponses très précises, ni sur la DGF. Et ensuite vient le thème très classique, je le reconnais, de la désertification médicale qui est un phénomène qui nous dépasse largement qui pose la question du financement public du monde médical, mais un financement public sans contraintes, c'est-à-dire que compte tenu du caractère libéral du secteur, les gens s'installent où ils veulent, et c'est vrai que ça préoccupe beaucoup d'élus d'abord tous ceux qui n'ont pas de médecin, ceux qui en ont, qui deviennent âgés et qui savent qu'ils ne seront pas remplacés. Et ensuite, mais c'est une question qui a été posée par un collègue mais qui n'a pas eu de réponse, c'est le fameux thème des rythmes scolaires, sur lequel je n'épiloguerai pas. Je suis désolé, mais je n'ai pas un point de vue si positif des assises parce que l'on n'a pas eu de réponses et il y a des sujets comme l'aménagement des rythmes scolaires où on ne nous a pas répondu car on nous a dit que ce n'était pas le thème du jour. »

Monsieur le Président : « Merci pour cette intervention complémentaire. Je vous propose de passer au point 3, Monsieur RAPIN »

3. Avancement des travaux sur la submersion marine par Jean-François RAPIN, Vice-Président en charge des enjeux maritimes et littoraux

Monsieur RAPIN : « Oui Président, à la dernière réunion, je vous avais fait part de nos avancées et en particulier celles de la cellule technique dans le cadre de l'étude. L'étude continue, nous avons eu une présentation récente en comité opérationnel avec la DREAL et la Région Nord-Pas-de-Calais de la 3^{ème} phase de l'étude, donc elle est mûre, nous y avons apporté quelques éléments complémentaires et peut-être des éléments sur la simplification de la présentation que l'on pourrait faire aux élus. Une date avait été formulée qui était le 5 février, néanmoins hier nous avons dû changer l'agenda parce qu'il y a des invitations que l'on ne refuse pas et entre autre votre serviteur venait d'en avoir une et je suis obligé de reporter cette réunion, donc nous décalerons de quelques jours la réunion de présentation aux élus de la phase 3 de notre étude. Cette phase 3 a 2 objectifs : classer la dangerosité des ouvrages en terme de submersion, et aussi bien sûr, et c'était important de mettre en exergue les perspectives de coût d'intervention. Je vous rappelle que notre méthodologie a ciblé 3 modes d'action, les actions à court terme, les actions à moyen terme et les actions à long terme. Je ne nie pas, Président, et sans dévoiler les termes de l'étude que nous allons avoir quelques surprises en terme de montant et qu'il va falloir serrer les coudes avec nos partenaires. Vous parliez toute à l'heure du contrat de projet, je n'ai eu de cesse durant mon mandat régional de faire valoir que les éléments concernant la submersion étaient essentiels au contrat de projet, il y a d'ailleurs des régions qui se sont réellement battues sur ce sujet, en n'ayant pas toujours gain de cause, parce que les crédits alloués restent très minimes.

Le 2^{ème} point, nous avons évoqué des éléments concernant la GEMAPI, dans le cadre de la loi MAPTAM, vous n'êtes pas sans savoir que les questions que nous nous sommes posées en conférence des présidents, concernant les modes d'adaptation de cette GEMAPI, notamment sur la protection du littoral et en terme de submersion, mais aussi la répartition possible ou imaginable de ces crédits qui pourraient être portés par la GEMAPI et notamment leur transmission au PMCO puisque lui ne peut pas les capter, restent des questions très ouvertes et je pense que les échos viennent de nombreuses régions et de ce fait, François BAROIN, en tant que président de l'AMF a sollicité le Président de la République et le 1^{er} ministre pour que soient revus et précisés au plus vite les éléments concernant la GEMAPI. Je ne vais pas dire qu'il est urgent d'attendre, nous continuons bien sûr notre travail, mais nous allons avoir je le pense très rapidement, parce qu'un débat parlementaire va être ré ouvert, très certainement sur la question, des éléments précisant les modes d'élaboration, de transmission et des précisions sur l'application de la GEMAPI. La phase 3 de l'étude, c'est pour très bientôt et l'on va pouvoir passer à l'opérationnel et soutenir certains territoires en la matière. »

Monsieur le Président : « Merci Monsieur RAPIN. Des questions, des observations ? Non. Je vous remercie.

Je vous propose de passer au point, Monsieur LESAFFRE, je vous donne la parole. »

4. Examen du document d'orientation budgétaire 2015

Monsieur LESAFFRE : « Très brièvement, le DOB est une obligation légale pour toutes les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants, donc c'est pour nous la règle. Les dépenses prévues dans le futur budget sont en augmentation sensible, on passe pratiquement à 2,3 M par rapport au 1,5 M de l'année précédente. Augmentation due essentiellement au PAPI d'Intention de l'Aa, c'est une opération blanche puisqu'il y a au regard des dépenses, des recettes qui sont fournies par ceux qui bénéficient de ce PAPI, donc on fait simplement le portage, d'autre part le personnel pour la cellule de submersion marine. Tout cela explique la hausse, mais rassurons-nous, les participations des EPCI ne changent pas, on reste à 0,30 ct/habitants. »

Monsieur le Président : « Merci Monsieur LESAFFRE, y a-t-il des interventions ? Non. Je vous remercie, je vous propose de passer aux délibérations. »

5. Délibérations :

- **Désignation d'un représentant au sein du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie du Littoral Côte d'Opale**

Monsieur le Président « Nous devons désigner un représentant au sein du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie du Littoral Côte d'Opale, je vous propose la désignation de Monsieur François DECOSTER, y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Tout le monde est d'accord ? Monsieur DECOSTER, vous êtes à l'IUT »

Vote de la délibération n°1 à l'unanimité

- **Désignation d'un représentant du PMCO au sein du Conseil d'Administration et Conseil Scientifique de l'ULCO**

Monsieur le Président « Je vous propose Monsieur DHERSIN, en remplacement de Monsieur FASQUELLE qui avait une incompatibilité en raison de fonctions au sein de l'ULCO.

Je vous propose Monsieur DHERSIN qui a accepté d'être le binôme, puisque Monsieur FASQUELLE, la dernière fois, avait invité à trouver un binôme qui puisse remplacer au cas où, sur un certain nombre d'enjeux touchant l'université. Vous avez accepté de jouer le binôme avec Daniel FASQUELLE sur ces questions-là, je vous en remercie.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Monsieur DHERSIN, c'est fait. »

Vote de la délibération n°2 à l'unanimité

Monsieur le Président : « Si il n'y a pas de questions diverses, je vous propose de passer à la cérémonie des vœux.

Deux petits points avant, j'ai l'honneur de vous présenter notre nouveau logo. Sachez qu'avant les élections municipales 2014, le PMCO avait lancé une consultation pour son nouveau logo et donc nous avons hérité des propositions des différents cabinets. Je ne vous ai pas tous réunis pour que l'on puisse décider ensemble et faire un vote démocratique. Très sincèrement le logo qui est là, sortait du lot, j'y ai vu 5 territoires avec 5 couleurs et j'y ai vu aussi du mouvement, du vent, ce qui caractérise notre territoire. »

Fin de la séance.